



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**MD-Schraubensicherung 581**  
**Numero d'article: MSS.581**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle  
Matière d'étanchéité

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** Marston Domsel GmbH  
Bergheimer Str. 15  
53909 Zülpich / ALLEMAGNE  
Téléphone +49 (0) 22 52 94 15 0  
Téléfax +49 (0) 22 52 17 44  
Site internet www.marston-domsel.de  
E-mail info@marston-domsel.de

#### Secteur informatif

**Informations techniques** info@marston-domsel.de

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organe consultatif** +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

ATTENTION

#### Contient:

Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle  
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol  
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle  
Acétyl-2-phénylhydride

#### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.



## 2.3 Autres dangers

### Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
30 - 55	Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle CAS: 109-16-0, EINECS/ELINCS: 203-652-6, Reg-No.: 01-2119969287-21 GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317
25 - 40	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1, EINECS/ELINCS: 248-666-3, Reg-No.: 01-2119490226-37-XXXX GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317
≤ 1,5	Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle CAS: 80-15-9, EINECS/ELINCS: 201-254-7, EU-INDEX: 617-002-00-8 GHS/CLP: Org. Perox. E: H242 - Acute Tox. 3: H331 - Acute Tox. 4: H302 H312 - STOT RE 2: H373 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Chronic 2: H411 - STOT SE 3: H335
0,1 - < 0,5	Acétyl-2-phénylhydride CAS: 114-83-0, EINECS/ELINCS: 204-055-3 GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335
0,01 - < 0,05	1,4-Dihydroxybenzène CAS: 123-31-9, EINECS/ELINCS: 204-617-8, EU-INDEX: 604-005-00-4 GHS/CLP: Carc. 2: H351 - Muta. 2: H341 - Acute Tox. 4: H302 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400, M = 10

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Après ingestion

Assurer un traitement médical.  
Ne pas faire vomir.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau.



## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
oxyde de carbone (CO)  
Oxyde d'azote (NOx).

## 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection complet.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuel.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.  
Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Ne pas stocker avec des acides.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Stocker au sec.  
Température de stockage recommandée: <25 °C.  
Protéger du rayonnement solaire.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

**DNEL**

Substance
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 4.2 mg/kg bw/d (AF=72).
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 14.7 mg/m <sup>3</sup> (AF=18).
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 8.8 mg/m <sup>3</sup> (AF=30).
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 2.5 mg/kg bw/d (AF=120).
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 2.5 mg/kg bw/d (AF=120).
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle, CAS: 109-16-0
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 13.9 mg/kg bw/d (AF=72).
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 48.5 mg/m <sup>3</sup> (AF=18).
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 8.33 mg/kg bw/d (AF=120).
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 14.5 mg/m <sup>3</sup> (AF=69).
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 8.33 mg/kg bw/d (AF=120).

**PNEC**

Substance
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
soildu sol, 0.727 mg/kg dw.
sédiment (Eau de mer), 6.28 mg/kg dw.
sédiment (eau douce), 6.28 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L (AF=10).
Eau de mer, 0.904 mg/L (AF=50).
Eau douce, 0.904 mg/L (AF=50).
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle, CAS: 109-16-0
soildu sol, 0.027 mg/kg dw.
sédiment (Eau de mer), 0.018 mg/kg dw.
sédiment (eau douce), 0.185 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1.7 mg/L (AF=10).
Eau de mer, 0.002 mg/L (AF=10 000).
Eau douce, 0.016 mg/L (AF=1000).



## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
<b>Protection des yeux</b>	lunettes de protection. (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,4 mm/ Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). En cas de contact par projection: > 0,4 mm/ Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
<b>Protection corporelle</b>	Combinaison de protection.
<b>Divers</b>	Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
<b>Protection respiratoire</b>	Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
<b>Risques thermiques</b>	Non applicable
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	pâteux
<b>Couleur</b>	variable
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>Valeur du pH</b>	Pas d'information disponible.
<b>Valeur du pH [1%]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'ébullition [°C]</b>	> 240
<b>Point d'éclair [°C]</b>	96
<b>Inflammabilité (solide, gaz) [°C]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non
<b>Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité [g/ml]</b>	ca. 1,1
<b>Densité de versement [kg/m³]</b>	Non applicable
<b>Solubilité dans l'eau</b>	partiellement soluble
<b>Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	8 000 - 15 000 cP (25°C)
<b>Densité relative de vapeur par rapport à l'air</b>	Pas d'information disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion [°C]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Auto-inflammation [°C]</b>	> 400
<b>Temp. de décomposition [°C]</b>	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

Résistance à la température: -55 - 150 °C



## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation peut se produire à une température élevée.  
Réactions avec les acides forts et les oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.  
Fort échauffement.

### 10.5 Matières incompatibles

Différents métaux.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz irritants.



**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Substance
1,4-Dihydroxybenzène, CAS: 123-31-9
LD50, dermique, lapin: 2000 mg/kg.
LD50, oral, rat: 375 mg/kg.
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LD50, oral, rat: 382 mg/kg (IUCLID).
LC50, inhalatoire, rat: 1,37 mg/l/4h (GESTIS).
LC50, inhalatoire, rat: 220 ppm/4h (IUCLID).
LDLo, dermique, rat: 500 mg/kg (IUCLID).
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LD50, dermique, lapin: > 5000 mg/kg.
LD50, oral, rat: > 2000 mg/kg (OECD 401).
Acétyl-2-phénylhydride, CAS: 114-83-0
ATE, oral, 100 mg/kg.
Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle, CAS: 109-16-0
LD50, oral, rat: 2000 - 5000 mg/kg bw.
LD50, dermique, Souris: > 2000 mg/kg bw.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Irritant Méthode de calcul
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Pas de classification. Méthode de calcul
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Peut provoquer une allergie cutanée. Méthode de calcul
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Peut irriter les voies respiratoires. Méthode de calcul
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénèse</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénèse</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Remarques générales</b>	

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.



## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
1,4-Dihydroxybenzène, CAS: 123-31-9
LC50, (96h), poisson: 638 µg/L.
EC50, (72h), Algae: 33 - 330 µg/L.
EC50, (48h), Invertebrates: 61 - 134 µg/L.
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LC50, (48h), Leuciscus idus: 17 mg/l (IUCLID).
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 3,9 mg/l (IUCLID).
EC50, (24h), Daphnia magna: 7 mg/l (IUCLID).
EC10, Pseudomonas putida: 103 mg/l/18h (IUCLID).
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LC50, (48h), Leuciscus idus: 493 mg/l (DIN 38412).
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 97,2 mg/l (OECD 201).
EC50, (48h), Daphnia magna: 380 mg/l (OECD 202).
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 97,2 mg/l (OECD 201).
NOEC, (21d), Daphnia magna: 24,1 mg/l (OECD 202).
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle, CAS: 109-16-0
LC50, (96h), Brachidanio rerio: 16.4 mg/L.
EC50, (21d), Daphnia magna: 51.9 mg/L.
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: > 100 mg/L.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non applicable
Biodégradabilité	Le produit n'est pas biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.



### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

##### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409\*

##### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\*

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable



#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.  
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (2010/75/CE)** 0%

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.



## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
H331 Toxique par inhalation.  
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.3 Autres informations

Tarif douanier:	Non déterminé
Méthode de classification	Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul) Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul) STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)
Positions modifiées	Aucun



Copyright: Chemiebüro®